

A.A.O
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Rue du Commerce
61200 ARGENTAN
880 611 959 RCS ALENCON

Les soussignés :

- **Madame Sophia BOISSEE**, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété
- **Monsieur Stéphane BOISSEE**, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété
- **Société SCI BOISSEE**, titulaire de 98 parts sociales en pleine propriété

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société civile immobilière A.A.O désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société civile immobilière A.A.O, et conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil et de l'article 17 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le texte des projets de décisions,
- projet de cession de parts sociales,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Agrément de deux cessions de parts au profit de la SCI BOISSEE,
- Modification corrélative des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des projets de cession suivants :

- Monsieur Stéphane BOISSEE, né le 17 avril 1974 à Falaise (14), de nationalité française, demeurant 4 Chemin des Buissons Athis de l'Orne 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE

Souhaite céder à la SCI BOISSEE, société civile immobilière au capital de 1.500 €, dont le siège social est fixé à ATHIS-VAL DE ROUVRE (61430), 4 chemin des Buissons, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Alençon sous le numéro 813 547 247,

Une part sociale numérotée 2 lui appartenant dans la Société

- Par Madame Sophia BOISSEE, née le 22 septembre 1975 à l'Aigle (61), de nationalité française, demeurant 4 Chemin des Buissons Athis de l'Orne 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE

Souhaite céder à la SCI BOISSEE, société civile immobilière au capital de 1.500 €, dont le siège social est fixé à ATHIS-VAL DE ROUVRE (61430), 4 chemin des Buissons, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Alençon sous le numéro 813 547 247,

Une part sociale numérotée 1 lui appartenant dans la Société,

décide, à l'unanimité, d'autoriser lesdites cessions qui seront réalisées à compter de l'inscription sur le registre des transferts tenu par la Société.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide, à l'unanimité, sous la condition suspensive de la réalisation de chaque cession autorisée, de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante, à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1000,00 euros).

Il est divisé en 100 parts de 10,00 euros chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

La Société SCI BOISSEE, cent parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1 à 100.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts sociales.

Conformément à la loi, il est déclaré expressément que les 100 parts sociales sont réparties en totalité dans les proportions indiquées ci-dessus.

TROISIEME DÉCISION

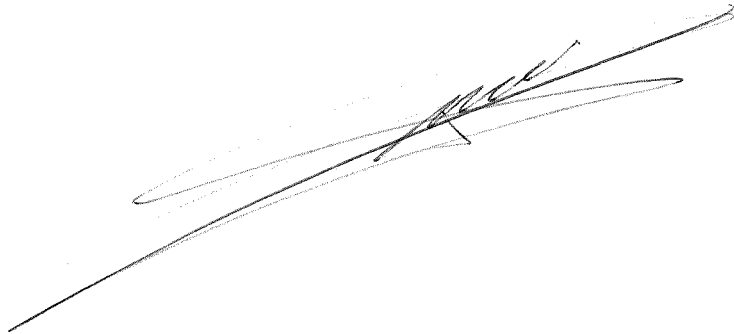
La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à ARGENTAN
Le 12 Novembre 2024

Madame Sophia BOISSEE

Monsieur Stéphane BOISSEE



Société SCI BOISSEE

Représentée par Monsieur Stéphane BOISSEE

